

Les familles issues de la diversité culturelle et la protection de la jeunesse au Québec

Constats et recommandations

CHANTAL LAVERGNE, Ph. D.

Chercheuse, Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et professeure associée, École de service social, Université de Montréal

et

SARAH DUFOUR, Ph. D.

Professeure titulaire, École de psychoéducation, Université de Montréal et chercheuse, Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Document soumis à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse
le 09 janvier 2020

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que les autrices et ne représentent pas forcément celles du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et de l'Université de Montréal.

Table des matières

<i>Liste des acronymes et abréviations</i>	2
<i>Présentation des chercheuses</i>	3
<i>Suivre l'évolution de la disproportion des enfants issus de la diversité culturelle en protection de la jeunesse</i>	4
Recommandation 1 [suivi du phénomène, établissements]	6
<i>Soutenir les signalant-e-s professionnel-le-s</i>	6
Recommandation 2 [compétence interculturelle, signalant-e-s] :	8
Recommandation 3 [distinction entre punition corporelle et abus physique, signalant-e-s]	8
<i>Améliorer la prise en compte de la culture dans l'intervention en protection de la jeunesse</i>	8
Recommandation 4 [compétences cliniques, protection]	10
Recommandation 5 [offre de services, protection]	10
Recommandation 6 [approche, protection]	10
<i>Intervenir en amont du signalement en misant sur l'accompagnement des familles nouvellement arrivées dans l'adaptation de leur rôle parental</i>	10
Recommandation 7 [promotion-prévention, réseaux et ministères concernés par les familles et les enfants immigrants]	11
Recommandation 8 [information sur la LPJ et la DPJ, réseaux fréquentés par les familles immigrantes et issues de la diversité culturelle]	11
<i>Offrir une aide intégrée et concertée entre les services destinés aux enfants et ceux destinés aux parents en difficulté</i>	12
Recommandation 9 [collaboration entre services de divers secteurs autour d'un même enfant]	13
Recommandation 10 [intégration et concertation des services destinés à l'enfant et ceux destinés à son ou ses parents]	14
Conclusion	14
Références	15
Annexe I	18
Annexe II	20

Liste des acronymes et abréviations

CCSMTL : Centre intégré universitaire de Santé et de Services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

CLSC : Centres locaux de services communautaires

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

DRSP : Direction régionale de santé publique de la région de Montréal

EIQ : étude d'incidence québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse

IUJD : Institut universitaire Jeunes en difficulté

MEC : minorités ethnoculturelles

NIMEC : non issus des minorités ethnoculturelles

PJ : protection de la jeunesse

PIJ : projet intégration jeunesse

Présentation des chercheuses

Chantal Lavergne est chercheuse à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) depuis 2001. Elle est également professeure associée à l'École de travail social de l'Université de Montréal et chargée de cours à cette même université. Elle est impliquée à titre de responsable et de cochercheuse dans plusieurs études subventionnées par des organismes reconnus portant notamment sur la disproportion des enfants issus de la diversité culturelle dans le système de protection ainsi que sur la prise en compte de la dimension interculturelle dans les interventions mises en œuvre auprès des familles. Ses travaux financés portent aussi sur les liens entre la victimisation des enfants, la violence conjugale et les autres problématiques parentales associées qui sont analysés en tenant compte de l'intersection entre la diversité culturelle, le genre et le statut socio-économique. Elle est spécialisée en recherche quantitative et en recherche qualitative centrée sur les points de vue et l'expérience d'acteur-trice-s sociaux tels que les intervenant-e-s, les parents et les enfants en difficulté. À titre de chercheuse en milieu de pratique, elle travaille étroitement avec les intervenant-e-s et possède une connaissance approfondie de ce milieu d'intervention. Elle a d'ailleurs une solide expérience dans les partenariats recherche-intervention et le transfert de connaissances. Elle a en outre rédigé et co-rédigé plusieurs articles et chapitres de livres publiés dans des revues savantes ainsi que dans des livres au Québec et ailleurs dans le domaine des jeunes en difficulté. Elle diffuse aussi régulièrement les résultats de ses travaux dans des congrès nationaux et internationaux.

Sarah Dufour est professeure titulaire à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, où elle travaille depuis 2006. Elle est aussi chercheuse à l'IUJD du CCSMTL. Ses recherches, financées dans le cadre de concours compétitifs, portent notamment l'intervention psychosociale auprès des communautés culturelles. Elle s'intéresse à l'efficacité des interventions destinées à promouvoir le bien-être des enfants, ainsi qu'à prévenir ou résorber leurs difficultés psychosociales, dont la violence à leur égard. Ses travaux actuels portent entre autres sur le développement et l'évaluation d'innovations sociales, dont les ateliers Espace Parents, destinés à soutenir l'adaptation du rôle parental suite à l'immigration. Elle maîtrise autant les méthodes d'analyses quantitatives que qualitatives. Son dossier de publications, étoffé, présente un équilibre entre les divers auditoires susceptibles de mobiliser les connaissances produites, dont ses pairs chercheur-euse-s internationaux, mais aussi les praticien-ne-s et les décideur-euse-s. Elle a codirigé avec Marie-Ève Clément la deuxième édition du livre *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, un ouvrage collectif publié en 2019 présentant les développements récents dans la discipline auquel a collaboré près d'une trentaine d'universitaires québécois. Sa notoriété est établie, comme en témoignent ses nombreuses allocutions à des auditoires internationaux tant comme conférencière sur invitation que dans le cadre de congrès avec arbitrage.

Ce document présente les principaux constats de recherche portant sur les familles issues de la diversité culturelle en lien avec la protection de la jeunesse au Québec, ainsi que les recommandations qui en découlent. Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas forcément celles des établissements auxquels elles sont affiliées.

La notion de diversité culturelle comprend les personnes immigrantes, leurs enfants, qu'ils soient nés ou non à l'étranger, mais aussi les personnes issues des minorités ethnoculturelles. À noter que les enfants autochtones du Québec et leurs familles ne sont pas abordés ici, puisque leurs rapports avec les services de protection de la jeunesse renvoient à des dynamiques politiques, sociales et historiques différentes.

Les travaux dont il est question dans ce document ont été menés conjointement par Chantal Lavergne et Sarah Dufour, qui travaillent sur ce sujet depuis près de quinze ans. Leurs recherches sont financées dans le cadre de concours compétitifs, essentiellement par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, mais aussi par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et l'Université de Montréal. Ces recherches ont engendré un corpus de connaissances complexe et cohérent, qui met au défi les pratiques actuelles de signalement des enfants issus de la diversité culturelle aux services de protection et qui interroge l'adéquation des services sociaux qui leur sont offerts. Leurs travaux ont mis en exergue la nature et l'ampleur des besoins particuliers des enfants issus de la diversité culturelle, mais aussi le fait que la société, incluant les écoles et les services sociaux, peuvent améliorer leur réponse à ces enfants. Ces travaux ayant une portée politique, clinique et sociale évidente, les chercheuses accordent une grande importance à leurs liens avec les milieux de pratique comme les Directions de la protection de la jeunesse (DPJ), la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la région de Montréal et le milieu communautaire, qui sont étroitement liés à ces recherches et leur utilisation.

Suivre l'évolution de la disproportion des enfants issus de la diversité culturelle en protection de la jeunesse

La disproportion désigne le déséquilibre entre la proportion occupée par un groupe de population à une étape des services de protection de la jeunesse, par rapport à leur proportion dans la population générale; elle inclut la sur- et la sous-représentation. Il s'agit d'un phénomène préoccupant, qui concerne des enfants appartenant à des groupes de population plus à risque de faire l'objet d'un traitement différentiel, voire discriminatoire, et d'être aux prises avec différentes formes de désavantages sur les plans socioéconomique et psychosocial.

On dispose de preuves indiquant que cette disproportion est présente à Montréal, mais aussi dans l'ensemble du Québec et qu'elle touche plus particulièrement les enfants noirs. Par exemple, une analyse récente des données tirées de l'*Étude d'incidence québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse* (EIQ) de 2014 indique que les enfants noirs représentent 9,6 % des enfants dont la sécurité ou le développement est compromis, alors qu'ils ne constituent que 6,5% des enfants, soit un taux de disproportion de 1,48 (voir tableaux 1 et 2, annexe I) (Lavergne, Robichaud et Sarmiento, en préparation). Ce taux est encore plus élevé parmi les enfants placés, qui sont près de deux fois plus susceptibles d'être placés durant l'évaluation du signalement ou l'orientation. Les enfants issus d'autres minorités, qui constituent 12 % des enfants du Québec, suivent un parcours différent : ils sont sous-représentés parmi les enfants dont le signalement est évalué en PJ (0,75) ainsi que parmi ceux placés (0,54) (voir tableau 3, annexe I).

Selon cette même étude, à Montréal, l'écart entre les groupes est encore plus important: les enfants noirs sont plus de deux fois plus susceptibles que les autres enfants (tous groupes confondus) de faire l'objet d'une évaluation en protection de la jeunesse (2,04), de voir leur signalement jugé fondé (2,01) et de faire l'objet d'un placement durant l'évaluation du signalement (2,08) (voir tableau 4, annexe I). Cette surreprésentation diminue légèrement à l'étape de la prise de décision sur la compromission (1,90), ce qui signifie que dans plusieurs cas on considère que des mesures de protection ne sont pas nécessaires et qu'une orientation vers les services en communauté est jugée préférable. Enfin, les motifs de protection sont différents selon les groupes : l'abus physique est le motif le plus fréquent pour les enfants issus des minorités (40,6 % pour les enfants noirs et 36,8% pour les enfants d'autres minorités), alors que c'est plutôt la négligence pour les enfants non issus des minorités (30,5%) (voir figure 1, annexe I).

Les données sur les enfants ayant reçu des services de protection de la jeunesse au CCSMTL pour l'année 2014-2015 viennent confirmer cette trajectoire de sortie des services après l'étape de l'évaluation de manière encore plus claire (voir tableaux 6 et 7, annexe II). Alors que plus du double des enfants des minorités voient leur signalement retenu comparativement aux autres enfants, ils sont proportionnellement plus nombreux à quitter le système rapidement après cette étape, soit parce que les faits allégués ne sont pas fondés, que leur sécurité ou leur développement n'est pas compromis, ou encore parce qu'une intervention terminale de courte durée suffit à mettre fin à la compromission. En fait, après la rétention du signalement, c'est sept enfants sur dix issus des minorités qui voient leur dossier fermé à l'étape de l'évaluation-orientation, comparativement à cinq enfants sur dix pour les autres. Néanmoins, la surreprésentation des enfants noirs se maintient. En effet, ils représentent 22 % des enfants à l'application des mesures alors qu'ils constituent 14,5% des enfants de la population 0-17 ans. L'ensemble de ces résultats confirment les conclusions d'études menées il y a une dizaine d'années (Bellony, 2007; Lavergne, Dufour, Sarmiento et Descôteaux, 2009; Sarmiento et Lavergne, 2017).

Une meilleure connaissance des caractéristiques de la clientèle et de ses besoins fait partie des moyens indispensables dont les établissements doivent se doter pour offrir des services adaptés et pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs en matière de diversité culturelle. Ces renseignements peuvent aussi permettre de déceler ou corriger des différences en matière d'accès aux services ou d'éventuels traitements différentiels. Des données de qualité facilitent enfin la recherche en lien avec les besoins de ces enfants et leurs familles.

L'information sur la clientèle issue de la diversité culturelle permettant de mieux connaître ses caractéristiques, ses besoins et sa trajectoire de services en protection de la jeunesse, dans le système de justice pénale pour adolescents et en CLSC reste néanmoins difficilement accessible. Le manque de fiabilité de certaines informations disponibles dans le système projet intégration jeunesse (PIJ) contribue à freiner leur utilisation pour documenter avec précision le portrait de la clientèle. Des changements dans les catégories ethnoculturelles et dans les pratiques de collecte de données permettraient d'améliorer la qualité des informations disponibles dans PIJ au sujet de la clientèle issue de la diversité culturelle, ce qui contribuerait grandement à soutenir le développement de connaissances utiles pour les établissements, les intervenants-es et leurs partenaires.

Le défunt *Groupe d'intérêt sur la recherche interculturelle auprès des jeunes en difficulté du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*, dont Lavergne et Dufour étaient membres,

avait proposé en 2015, avec l'appui de la Table des directeurs-trices des services professionnels des centres jeunesse du Québec, des mesures précises en ce sens au Comité des représentants et super-utilisateurs PIJ de la Direction générale des technologies de l'information (ministère de la Santé et des Services sociaux). Il était par exemple proposé que l'appartenance ethnoculturelle des usager-ère-s, qui comprend plus de 40 choix de réponse actuellement, repose plutôt sur des catégories de groupes d'appartenance utilisés par Statistique Canada dans son enquête nationale sur les ménages (ENM) et dans de grandes enquêtes comme l'*Étude canadienne d'incidence sur les signalements aux services de protection de l'enfance* ou l'ÉIQ. La proposition est encore sans suite.

Recommandation 1 [suivi du phénomène, établissements] : améliorer la qualité des données clientèle PIJ et des autres bases de données institutionnelles (p. ex. : I-CLSC) relatives aux caractéristiques ethnoculturelles des usagers.

Soutenir les signalant-e-s professionnel-le-s

La suite du document traite des causes possibles de la surreprésentation. Phénomène complexe dont la cause demeure difficile à comprendre, la disproportion de certains groupes d'enfants issus de la diversité culturelle est sans doute le fruit de l'interaction entre de multiples facteurs. Toutefois, l'explication selon laquelle ces enfants seraient signalés parce qu'ils sont plus pauvres et plus vulnérables sur le plan psychosocial peut difficilement être considérée comme la seule possible, car plusieurs de ces enfants quittent rapidement le système parce que leur signalement n'est pas jugé fondé ou que leur sécurité ou leur développement n'est pas considéré compromis. Sans nier l'importance des liens entre pauvreté et maltraitance, certaines données récentes indiquent que ce type de facteur ne serait pas le plus important dans l'explication de la surreprésentation des enfants noirs au seuil des services de protection à Montréal. Une étude portant sur la distribution géospatiale des taux de signalements à la protection de la jeunesse sur le territoire montréalais montre que la défavorisation sociale (p. ex. : sous-scolarisation) et socio-économique (p. ex. : pauvreté), traditionnellement associée au risque de maltraitance, s'avère un facteur moins efficace dans la prédiction des taux de signalements d'enfants noirs et des autres groupes ethnoculturels (Dufour, Lavergne et Ramos, 2015). Dans le cas de ces enfants, le prédicteur le plus important est le ratio de population dans le territoire. Ainsi, un enfant noir qui vit dans un territoire à forte concentration de population noire est deux fois plus susceptible d'être signalé à la protection de la jeunesse que les autres enfants, alors que s'il habite dans un territoire à faible concentration de population noire, il est dix fois plus susceptible d'être signalé que les autres enfants. Le fait pour un enfant issu des minorités de vivre dans un territoire à faible concentration de sa propre minorité ethnoculturelle augmente donc considérablement les probabilités qu'il soit signalé. Un tel résultat, pour le moins surprenant, sans constituer une preuve directe de biais, interroge néanmoins les pratiques de signalements dans ces territoires.

Des préoccupations concernant les pratiques décisionnelles des signalant-e-s du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du réseau scolaire à l'égard des enfants issus de la diversité culturelle ont été soulevées par plusieurs auteur-ric-e-s au cours des dernières années (Eid, Turenne et Magloire, 2011; Lavergne, Dufour et Couture, 2014; Lavergne, Dufour, Sarmiento et Descôteaux, 2009; Lavoie-Taylor, 2017). Le signalement constitue une étape importante car c'est à ce moment que la disproportion peut débiter dans le système. Une étude qualitative portant sur le processus de prise de décision de signalement des enfants noirs réalisée auprès de 35

professionnel-le-s susceptibles d'agir comme signalant-e-s dans quatre territoires montréalais indique que les incompréhensions interculturelles et les biais culturels pourraient amener à percevoir davantage de risques pour un enfant issu de minorités ethnoculturelles, menant ainsi à la décision de signaler plutôt que d'opter pour des stratégies alternatives telles le conseil ou la référence à des ressources (Dufour et Lavergne, 2016). Inversement, des travailleur-euse-s plus sensibilisé-e-s ou informé-e-s, notamment en raison de la diversité ethnoculturelle présente dans leur territoire, sont plus susceptibles d'avoir développé une expertise leur permettant d'adapter leurs interventions et ainsi éviter le recours à la DPJ dans certaines situations.

Les travaux sur la disproportion ont montré que le milieu scolaire est particulièrement concerné par la surreprésentation des enfants noirs à l'entrée du système de protection de la jeunesse, puisqu'il représente la première source de signalements de ces enfants (voir tableau 5, annexe I). Du fait du temps passé avec les enfants, le personnel scolaire est particulièrement bien placé pour identifier des situations d'abus ou de négligence à leur endroit. Le contexte interculturel est cependant susceptible d'ajouter de la complexité à une prise de décision déjà difficile : elle peut susciter chez les personnes tenues de signaler dans le cadre de leur travail, comme le personnel scolaire, une hésitation à signaler par crainte, notamment, de contribuer à la stigmatisation sans motif des parents déjà vulnérables ou, a contrario, inciter à un signalement de la situation sans démarches alternatives. Des interventions visant à favoriser une meilleure intégration des connaissances et du savoir-faire entourant le processus de signalement en contexte interculturel devraient être offertes au personnel scolaire. De même, miser sur une collaboration étroite entre l'école, les familles issues de la diversité culturelle, les organismes communautaires et les services de protection de la jeunesse afin d'éviter les signalements non nécessaires, tout en offrant une réponse adéquate aux besoins des enfants issus de la diversité culturelle serait également une avenue prometteuse.

Une autre étude appuie aussi l'importance de mieux accompagner les personnes tenues, légalement, de signaler toute situation préoccupante à la DPJ. Il s'agit d'un sondage en ligne réalisé en 2017 auprès de 1 758 professionnel-le-s québécois des secteurs psychosocial, de la santé et de l'éducation travaillant au moins 20 % de leur temps auprès d'enfants ou de leurs parents. La différence entre les punitions corporelles et l'abus physique, entre des pratiques disciplinaires raisonnables et déraisonnables, ainsi que la nécessité de les signaler ou non, s'avère ambiguë pour plusieurs répondant-e-s. Par exemple, 11 % auraient signalé une situation de punition corporelle mineure (une tape sur la main), alors que 4 % n'auraient pas signalé une situation de punition corporelle sévère s'apparentant à de l'abus physique (frapper au visage avec un objet dur). Seulement 2 % de l'ensemble des répondant-e-s connaissaient toutes les balises de l'article 43 du Code criminel canadien encadrant l'usage de la punition corporelle. Enfin, la moitié des répondant-e-s ne se considèrent pas comme suffisamment formés pour répondre aux parents issus de groupes culturels minoritaires au sujet de leurs pratiques disciplinaires (Clément, Dufour et Pelletier Gagnon, 2019; Clément, Dufour, Pelletier Gagnon et Poliquin, 2019).

Recommandation 2 [compétence interculturelle, signalant-e-s] : soutenir le développement de la compétence interculturelle des professionnel-le-s, notamment du milieu scolaire, et leurs équipes travaillant avec des enfants ou des parents afin de les éclairer dans la prise de décision relative à leur obligation de signalement.

Recommandation 3 [distinction entre punition corporelle et abus physique, signalant-e-s] : informer les professionnel-le-s travaillant avec des enfants ou leurs parents sur les distinctions entre pratiques disciplinaires raisonnables et déraisonnables afin de les éclairer dans la prise de décision relative à leur obligation de signalement.

Améliorer la prise en compte de la culture dans l'intervention en protection de la jeunesse

Une autre avenue à considérer réside dans la prise en compte de la culture dans l'intervention en protection de la jeunesse, laquelle comporte aussi des défis liés à l'adaptation des pratiques. Une étude qualitative auprès de 25 intervenant-e-s en protection de la jeunesse portant sur les facteurs associés à la disproportion des signalements des enfants issus de la diversité culturelle indique que, de leur point de vue, le manque de sensibilité culturelle des intervenant-e-s ainsi que certains facteurs organisationnels comme le manque de temps à consacrer aux familles, d'outils ou de ressources adaptés peuvent aussi affecter l'évaluation des comportements parentaux de même que des risques pour l'enfant et, par voie de conséquence, les décisions comme celle sur la compromission (Lavergne, Dufour et Couture, 2014). Pour sa part, une étude doctorale réalisée auprès de 18 professionnelles permet de faire ressortir comme autres facteurs d'influence des décisions en protection de la jeunesse certaines tensions liées à la diversité culturelle, notamment des divergences de représentations sur des dimensions importantes de la vie familiale comme l'autorité et les rapports hommes-femmes (Robichaud, 2017). Les répondantes ont aussi souligné qu'elles ne se sentaient pas suffisamment préparées pour intervenir en contexte de diversité culturelle.

Une étude qualitative auprès de 21 parents immigrants et 20 adolescents nés à l'étranger ou au Québec de parents immigrants recevant des services de protection de la jeunesse souligne, quant à elle, l'importance de l'approche dans l'établissement d'une relation d'aide et de travail conjoints (Lavergne, Dufour, Vargas Diaz et Saint-Jean, 2018). L'approche des professionnel-le-s doit tenir compte de la culture des familles et mobiliser des pratiques axées sur la négociation ainsi que sur le dialogue interculturel entre les parents et les enfants, de même qu'entre les parents et l'institution. L'appréciation des services est aussi étroitement liée à la reconnaissance de la singularité des familles immigrantes, c'est-à-dire leurs défis d'intégration, mais aussi leurs forces, leurs compétences et leur résilience. Dans ce contexte, des interventions qui offrent de l'aide concrète sont très appréciées. Les participant-e-s valorisent une approche axée sur le partenariat famille-intervenant, où ils sentent qu'ils ont une certaine marge de manœuvre pour s'impliquer dans les décisions qui ont une influence sur leur vie et celle de leur enfant. Cette posture leur permet de rééquilibrer un peu le pouvoir et de négocier avec l'intervenant-e dans un cadre de respect mutuel. Les résultats font cependant ressortir une variabilité dans la réponse aux parents et aux jeunes. Les propos de participant-e-s témoignent de relations parfois difficiles avec les intervenant-e-s, et certains jugent que les pratiques manquent parfois de sensibilité culturelle. Des professionnel-le-s adoptant des attitudes positives, ouvertes à la négociation et des interventions adaptées qui tiennent compte des besoins et des attentes de ces familles peuvent, de l'avis des

répondant-e-s, avoir une incidence favorable sur l'établissement d'une relation d'aide permettant la co-construction du sens de l'intervention en contexte interculturel.

Les pratiques et décisions en protection de la jeunesse à l'égard des enfants issus de la diversité culturelle et de leur famille sont complexes et ne sont, fort probablement, qu'un des éléments explicatifs de la surreprésentation. Toutefois, si on veut augmenter la pertinence et l'efficacité des actions et décisions, il s'avère nécessaire de soutenir les intervenant-e-s en leur offrant des outils et des ressources adaptés culturellement. En ce sens, bien que la formation soit une stratégie de choix pour favoriser le changement, d'autres pistes sont aussi à considérer. L'expérience de certains établissements en la matière, dont les DPJ de la région montréalaise, de même que les écrits de recherche confirment que d'autres moyens peuvent être envisagés (Dufour, Lavergne, Bousquet Saint-Laurent, et Lord, 2017; Sawrikar, 2016). Parmi ceux-ci, soulignons l'accès à une expertise interculturelle dans les cas plus complexes, un accompagnement à la réflexivité, une communauté de pratiques, des outils d'évaluation et d'intervention adaptés, des programmes et activités cliniques qui intègrent la dimension culturelle, le pairage culturel intervenant-usager, le recours à des interprètes professionnel-le-s et des modes adaptés d'information et de communication avec la clientèle. Certains de ces moyens sont validés par la recherche, alors que d'autres sont plutôt considérés comme des pratiques prometteuses, mais qui manquent encore d'appui empirique (Dufour et al., 2017).

Il est également essentiel d'envisager le changement au niveau organisationnel non seulement pour appuyer les intervenant-e-s, mais aussi pour rendre les établissements plus inclusifs dans leur approche. Des travaux réalisés avec l'Association des centres jeunesse du Québec indiquent que certains établissements ont déjà adopté une telle approche en se dotant d'une politique sur la diversité culturelle et des mesures visant, entre autres objectifs, à s'assurer d'une meilleure représentativité ethnoculturelle au sein du personnel et à recruter des familles d'accueil sensibles et ouvertes à la diversité culturelle (Dufour, et al., 2017). De telles mesures sont importantes pour influencer la nature accueillante des services de l'établissement, que ce soit dans la façon dont l'aide est dispensée ou dans la manière dont les intervenant-e-s entrent en relation avec les jeunes et les familles. Elles permettent d'inscrire le changement dans chacune des composantes de l'organisation, ce qui s'avère indispensable pour instaurer des services efficaces et favoriser l'inclusion et la participation des familles. À l'instar de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (Eid, Turenne et Magloire, 2011), il apparaît enfin crucial que soit ajouté à l'approche interculturelle un cadre anti-oppressif axé sur une compréhension des répercussions de la discrimination et du racisme sur la vie quotidienne des familles issues de la diversité culturelle, ainsi que sur l'adoption de pratiques favorisant le renforcement de l'autonomie et le développement du pouvoir d'agir (Pullen-Sansfaçon, 2013).

Recommandation 4 [compétences cliniques, protection] : soutenir le développement de la compétence interculturelle des intervenant-e-s et leurs équipes en protection de la jeunesse afin de faciliter le travail clinique avec les familles et les enfants issus de la diversité culturelle.

Recommandation 5 [offre de services, protection] : améliorer l'accès et l'adaptation des services offerts en protection de la jeunesse pour les familles et les enfants issus de la diversité culturelle.

Recommandation 6 [approche, protection] : adopter des mesures visant à promouvoir une approche inclusive et anti-oppressive dans les établissements de protection de la jeunesse.

Intervenir en amont du signalement en misant sur l'accompagnement des familles nouvellement arrivées dans l'adaptation de leur rôle parental

Un ensemble d'acteur-trice-s communautaires, institutionnels et municipaux qui œuvrent auprès de la population immigrante souhaitent sensibiliser les parents nouvellement arrivés et les soutenir afin qu'ils soient mieux préparés à faire face aux défis d'être parent en contexte québécois et qu'ils puissent favoriser le développement optimal de leurs enfants. Les intervenant-e-s mentionnent depuis longtemps déjà le besoin d'être outillés pour mieux soutenir ces familles le plus tôt possible, avant que des difficultés familiales profondes et persistantes se développent. Les parents immigrants eux-mêmes font état de leurs préoccupations et méconnaissances des codes et modes de fonctionnement du système québécois et des enjeux que cela suscite dans leurs relations familiales. Le projet migratoire des familles immigrantes est souvent centré sur l'intérêt de l'enfant, puissant vecteur d'intégration à la nouvelle société. Ces familles doivent cependant évoluer dans un contexte d'adversité qui peut engendrer un stress considérable et se répercuter négativement sur les relations familiales. En outre, la méconnaissance des parents du système et du fonctionnement de différentes institutions québécoises, ainsi que le manque d'informations fiables portant sur le système de la protection de jeunesse, peut mener au développement des sentiments de peur, voire de méfiance envers certaines institutions québécoises offrant des services aux familles.

Afin de répondre à ces besoins, Dufour, Lavergne et des partenaires travaillent conjointement depuis 2015 autour du projet Espace Parents (Richard, Dufour, Coppry, Lavergne, Martin et Rufagari, 2019). Il s'agit pour l'instant d'une série de neuf ateliers de deux heures chacun dispensé par un-e intervenant-e du milieu communautaire en accueil et intégration et visant à offrir un accompagnement adapté aux personnes immigrantes nouvellement arrivées dans leur rôle parental, ainsi que dans leurs interactions avec les professionnel-le-s du milieu scolaire et du réseau de la santé et des services sociaux. Des activités ponctuelles visant le développement de la confiance à utiliser les ressources de soutien aux familles, d'une part, et la promotion de l'engagement paternel, d'autre part, sont actuellement en développement. Initialement composé de la Table de concertation au service des personnes immigrantes et réfugiées, de l'Université de Montréal et de l'IUJD du CCSMTL, le Comité directeur s'est progressivement élargi avec l'ajout de la Direction régionale de la santé publique de Montréal, du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de la Ville de Montréal et de l'organisme communautaire Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal. Bref, un réel partenariat recherche-pratique, qui vise à mobiliser les plus récentes connaissances scientifiques auprès des parents et des intervenant-e-s.

L'implantation des ateliers Espace Parents dans des organismes communautaires à Montréal et

ailleurs au Québec permet d'enrichir le coffre à outils des intervenant-e-s et d'offrir aux familles un accompagnement dans l'adaptation de leur rôle parental afin de favoriser leur pleine participation au développement de leur enfant ainsi que leur inclusion à la société d'accueil. Deux évaluations d'implantation permettent de constater que cette initiative répond à un réel besoin des parents d'échanger à propos des défis que représente la parentalité en contexte d'immigration, mais aussi de mieux connaître les besoins liés au développement des enfants, les pratiques parentales positives en matière d'encadrement, de discipline et de communication ainsi que les ressources dédiées à la famille (Martin, 2018; Laurin, Guay, De Blois, Dufour, Lavergne, Rufagari, 2019).

Par ailleurs, les travaux entourant l'implantation de cette initiative soulignent la précarité de cette offre de soutien, qui ne bénéficie d'aucun financement récurrent, et ce malgré plusieurs démarches auprès de potentiels bailleurs de fonds. Les organismes communautaires spécialisés dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées doivent dégager des fonds à même leurs ressources pour soutenir la dispensation des ateliers, ce qui nuit à l'accès des familles d'immigration récente à une offre adaptée de soutien stable. Ainsi, il apparaît essentiel que le soutien à la parentalité soit considéré par le gouvernement, et en particulier par les ministères concernés comme le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé et des Services sociaux, comme une priorité en matière d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants. En outre, il serait également important d'assurer la pérennité des efforts comme Espace Parents afin de combler le manque actuel au Québec sur le plan de l'offre de programmes de soutien et de formation à portée universelle adaptée aux besoins des familles immigrantes.

Enfin, il faut favoriser le rapprochement avec les organismes du milieu qui travaillent auprès des familles immigrantes et issues de la diversité culturelle dans le but de démystifier leur mission et leur rôle en matière de protection des enfants et d'aide aux jeunes en difficulté et de développer de meilleurs liens de confiance avec eux. Il est maintenant bien documenté que la méconnaissance des services disponibles de même que la méfiance à l'égard des autorités publiques comme la protection de la jeunesse, notamment en raison des craintes suscitées par un signalement ou une plainte à la police sur le projet migratoire des familles, sont des obstacles importants à la recherche d'aide et à l'utilisation des services (Dufour et al., 2012; Lavergne et al., 2014; Sawrikar, 2016). Il devient donc important d'investir des efforts pour augmenter la visibilité de l'aide offerte et rendre plus compréhensible et rassurant pour la clientèle le rôle et le fonctionnement des établissements du réseau qui offrent des services auprès des jeunes en difficulté et des familles.

Recommandation 7 [promotion-prévention, réseaux et ministères concernés par les familles et les enfants immigrants] : soutenir le déploiement et la pérennisation de programmes de promotion des compétences parentales et de prévention des difficultés familiales spécifiquement dédiées aux familles nouvellement arrivées au Québec.

Recommandation 8 [information sur la LPJ et la DPJ, réseaux fréquentés par les familles immigrantes et issues de la diversité culturelle] : informer les parents, particulièrement les parents immigrants et issus de la diversité culturelle, et les personnes qui interviennent auprès d'eux, sur la mission et le rôle de la protection de la jeunesse au Québec.

Offrir une aide intégrée et concertée entre les services destinés aux enfants et ceux destinés aux parents en difficulté

Les derniers constats de recherche rapportés ici ne portent pas exclusivement sur les enfants issus de la diversité culturelle et leurs familles, mais les recommandations peuvent leur bénéficier aussi. En effet, le défi de la coordination des interventions entre l'aide offerte aux enfants et celle offerte à leurs parents se pose avec acuité pour toutes les familles, bien que la nature précise des services aux adultes immigrants ou issus de la diversité culturelle ne soit pas nécessairement la même que dans les travaux discutés.

D'abord, une recherche exploratoire a visé à comprendre, du point de vue de 12 agent-e-s de liaison école-famille-communauté, leurs rôles et les besoins dans la collaboration école, DPJ et familles issues de la diversité culturelle (Casséus et Morin, 2019). Grâce à leur expertise d'intervention en contexte multiculturel, ces acteur-trice-s pourraient en effet se trouver en position privilégiée pour intervenir et servir de médiateur-trice entre les familles issues de la diversité culturelle et les différents acteurs dans leur vie, particulièrement dans les cas impliquant une possible situation de compromission. La recherche a cependant identifié divers obstacles telle une perception de méconnaissance du mandat des agent-e-s de liaison et des réalités migratoires des familles par leurs partenaires, mais surtout de rapports de pouvoir asymétriques, qui entravent une reconnaissance mutuelle des parties impliquées afin d'établir une approche concertée qui tienne compte de la réalité des familles concernées et la complexité de leurs situations. De leur côté, des intervenant-e-s et gestionnaires en protection de la jeunesse rencontrés dans une autre recherche reconnaissent que la collaboration avec les organismes en accueil et intégration des immigrant-e-s est peu développée et soulignent que des efforts de rapprochement sont nécessaires afin d'offrir une réponse adaptée aux défis d'intégration vécus par les jeunes et leur famille (Dufour, Lavergne, Terrier, Lord et Rouzeau, accepté).

Par ailleurs, d'autres travaux soulignent la nécessité de la concertation entre les services, cette fois-ci entre ceux offerts aux parents et ceux offerts aux enfants. La violence conjugale et les problèmes de consommation ainsi que ceux reliés à la santé mentale des parents sont parmi ceux associés à la maltraitance envers l'enfant les plus fréquemment identifiés par les intervenant-e-s en protection de la jeunesse (Bromfield et al., 2010). Bien que ces problèmes et leurs impacts aient surtout été étudiés de manière séparée, on observe dans les différents milieux de pratique concernés qu'ils se présentent souvent de manière concomitante au sein des familles. Une recherche-action récente misant sur l'utilisation d'une méthodologie quantitative¹ et qualitative² montre, en effet, que la cooccurrence de ces problématiques n'est pas une exception au Québec, mais représente plutôt la réalité d'un enfant sur deux parmi ceux exposés à la violence conjugale, que ce soit au sein de la population ou en protection de la jeunesse (Lessard, Lavergne, Levesque, Clément, Cousineau et Hélie, 2019). Ces problèmes cooccurrents créent un contexte néfaste, en particulier pour les enfants qui sont susceptibles d'être affectés de différentes manières et qui peuvent subir de la violence et de la négligence. Les résultats du volet qualitatif mené auprès de parents et d'adolescent-e-s concernés par la cooccurrence révèlent que ces familles s'inscrivent également dans un contexte plus large de vulnérabilité qui se manifeste par des problèmes reliés comme des expériences traumatiques de victimisation antérieure, de la pauvreté, du chômage, de

¹ Analyse de données secondaires sur les enfants exposés à la violence conjugale tirées de l'ÉIQ-2014 (Hélie et al., 2017) et de l'Enquête sur la violence dans la vie des enfants du Québec de l'ISQ (Clément et al., 2013).

² Entrevues semi-dirigées auprès de 43 participants (15 mères, 16 pères et 12 adolescents) concernés par la cooccurrence de violence conjugale et autres problèmes parentaux associés au cours des deux dernières années.

la discrimination, du stress lié à la précarité du statut d'immigration et de l'isolement (Lavergne, Lessard, Clément, Lévesque, Dumont et Lizotte, à paraître).

Ces situations soulèvent plusieurs enjeux importants pour l'offre d'une aide intégrée et cohérente entre les différents secteurs d'intervention (Lessard, Lavergne, Lévesque, Dumont et Lizotte, à paraître). Les participant-e-s ont en effet fait état de plusieurs difficultés reliées notamment à l'accès et à la continuité des services, à la collaboration entre les ressources d'aide ainsi qu'à de l'incohérence notamment dans les approches adoptées et décisions prises par les intervenant-e-s. Bien que les participant-e-s immigrant-e-s soient peu nombreux dans cet échantillon, les situations rapportées font ressortir que les mères et les intervenant-e-s vivent des chocs culturels réciproques qui mènent à des interventions peu adaptées. Dans les cas d'exposition des enfants à la violence conjugale, l'attente des services d'aide est souvent axée sur la rupture de la relation conjugale, une solution qui peut être en conflit avec les valeurs profondes des mères immigrantes, comme dans le cas de certaines des participantes de l'étude, qui dans un contexte de dépendance importante au conjoint en raison d'un statut de parrainé, peut s'avérer complexe à réaliser. Malgré tout, les mères savent que si elles ne quittent pas le conjoint violent, elles risquent de se voir retirer la garde de leurs enfants, issue impensable pour elles. La solution proposée à ces mères s'oppose à leur vision du changement qui, comme le soulignent Vatz-Laaroussi et Besson (2008), est susceptible d'être davantage axée sur des ajustements à l'intérieur de la famille (dans les rôles, dynamiques de communication, de prises de décision, etc.) plutôt qu'à l'extérieur. Alors que la culture ne peut et ne doit pas être utilisée comme une excuse pour passer outre aux droits de l'enfant, de telles différences de vision pourraient être l'objet d'un travail de médiation impliquant entre autres des intervenant-e-s des organismes communautaires d'accueil et d'accompagnement afin de trouver des compromis acceptables pour tous.

Par ailleurs, des travaux menés par la DRSP de la région de Montréal soulignent la nécessité de renforcer le réseautage entre les différents organismes qui travaillent auprès des familles immigrantes et de développer une compréhension commune des enjeux (Laurin et al., 2019; Institut du Nouveau Monde, 2019). Les familles d'immigration récente seraient particulièrement moins bien rejointes par le réseau de la santé et des services sociaux et les interventions actuelles peu adaptées à leurs besoins. Leurs partenaires du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du réseau communautaire ont soulevé l'importance de répondre aux besoins de ces familles.

Bref, l'organisation des services doit être adaptée à la complexité des situations vécues par les familles pour leur offrir une aide cohérente et intégrée. Il faut dépasser le travail en silo et mettre en commun plusieurs expertises (p. ex. : violence conjugale, protection de la jeunesse, santé mentale, immigration), en misant sur des modèles de concertation clinique novateurs et de la formation intersectorielle continue afin de favoriser une plus grande synergie entre les services aux enfants et ceux destinés aux adultes, mais aussi entre tous les services offerts à un même enfant ou un même adulte. Il est aussi essentiel de mettre les expériences, les besoins et les forces des enfants ainsi que des parents au centre de la planification des services, en visant la sécurité des victimes et le bien-être des enfants. Cette personnalisation des services devrait comprendre une sensibilité culturelle ainsi que des interventions appropriées.

Recommandation 9 [collaboration entre services de divers secteurs autour d'un même enfant] : mettre en place des mécanismes efficaces permettant d'offrir une réponse intégrée et concertée quand des difficultés psychosociales importantes sont repérées chez un enfant issu de la diversité culturelle, en misant sur les acteurs déjà engagés auprès de l'enfant ou sa famille.

Recommandation 10 [intégration et concertation des services destinés à l'enfant et ceux destinés à son ou ses parents] : mettre en place des mécanismes efficaces permettant d'offrir une réponse intégrée et concertée à l'ensemble des difficultés rencontrées par les familles, parents et enfants, plutôt qu'une réponse en silo par secteur d'intervention et par individu.

Conclusion

L'état des connaissances scientifiques suggère que ce ne sont pas seulement les caractéristiques de l'enfant issu de la diversité culturelle, ou celles de son parent, qui expliquent son bien-être et son inclusion sociale, ou au contraire les menaces à sa sécurité et son développement. Ces personnes font partie d'un système plus étendu, où existent ou non des conditions (p. ex. : ressources disponibles et adaptées dans le quartier, enseignant-e-s sensibles culturellement) qui, en interaction avec les facteurs associés au parent et à l'enfant, créent une vulnérabilité ou promeuvent le bien-être. Korbin (2002) propose d'ailleurs de situer l'influence de la culture sur les problèmes familiaux dans une lecture écologique, plutôt que de lui attribuer un effet propre, indépendant du contexte. La culture n'agit pas en vacuum, mais plutôt en interaction avec d'autres caractéristiques contextuelles, situées à tous les niveaux écologiques. Bref, la nécessité d'une adaptation mutuelle de la part des parents, des intervenant-e-s et des organisations est maintenant reconnue (Charrette, 2016; Lavergne, Dufour et Couture, 2014). Les conclusions des travaux de Lavergne et Dufour présentés dans le présent mémoire, ainsi que les recommandations qui en découlent, vont dans le même sens : en travaillant auprès d'une diversité d'acteur-trice-s, tant en amont qu'en aval des difficultés familiales, il est possible de favoriser le développement optimal et l'inclusion des enfants issus de la diversité culturelle au Québec.

Références

Belony, E. (2007). *La prise en charge des enfants de l'immigration haïtienne par la Direction de la protection de la jeunesse : une analyse comparative*. Mémoire. Québec, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique, Maîtrise en démographie.

Bromfield, L., Lamont, A., Parker, R. et Horsfal, B. (2010). *Issues for the safety and wellbeing of children in families with multiple and complex problems. The co-occurrence of domestic violence, parental substance misuse, and mental health problems*. Melbourne, Vic, Australian Institute of Family Studies.

Casséus, T. et Morin, C. (2019). *Les agents de liaison école-famille-communauté au cœur de la collaboration école, DPJ et familles issues de la diversité culturelle?* Rapport sous la direction de S. Dufour, I. Archambault et C. Lavergne, en collaboration avec S. Guyon.

Charette, J. (2016). Stratégies parentales déployées pour soutenir l'expérience socioscolaire d'élèves récemment immigrés : un fort investissement « en marge » de l'école. *Alterstice*, 6(1), 121-132

Clément, M.-È., Dufour, S. et Pelletier Gagnon, H. (2019). *Prédictions des attitudes stéréotypées des professionnels à l'endroit des parents issus de groupes culturels minoritaires*. Communication dans le cadre du Colloque Familles d'ici et d'ailleurs : transitions de vie et résilience. Congrès de l'Association internationale de formation et de recherche en éducation familiale (AIFREF), Schoelcher (Martinique), mai.

Clément, M.-È., Dufour, S., Pelletier Gagnon, H., Poliquin, A. (2019). *Les professionnels face aux situations de punitions corporelles et aux signalements pour abus physique à la protection de la jeunesse*. Atelier au 9^e Colloque québécois sur la maltraitance, Montréal, 21-22 octobre.

Dufour, S., et Lavergne, C. (2016). Reporting a black child's situation to protective services: Differences in decision making by professionals in administrative areas with disproportionately high and low reports. Communication orale présentée au International Family Violence and Child Victimization Research Conference, Portsmouth, New Hampshire, États-Unis, juillet.

Clément, M.-È., Bernèche, F., Chamberland, C. et Fontaine, C. (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

Dufour, S. et Lavergne, C, Terrier, E., Lord, M.-J. et Rouzeau, M (accepté). La protection de l'enfance à l'épreuve de la diversité ethnoculturelle et des migrations : une comparaison France-Québec, Dans Lafortune et coll. (dir.), *Les jeunes en difficulté, un défi collectif*. Éditions du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, Collection Institut universitaire Jeunes en difficulté.

Dufour, S. et Lavergne, C et Ramos, Y. (2015). Relations spatiales entre les caractéristiques territoriales et les taux d'enfants de minorités visibles signalés à la protection de la jeunesse. *Revue canadienne de santé publique*, 106(7), Supplément 2, eS21-eS30.

Dufour, S., G. Hassan et C. Lavergne (2012). Mauvais traitements et diversité culturelle : bilan des connaissances et implications pour la pratique. Dans Gagné, Drapeau et Saint-Jacques (dir.). *Les enfants maltraités : de l'affliction à l'espoir. Pistes de compréhension et d'action*. PUL.

Dufour, S. Lavergne, C. Bousquet Saint-Laurent, T. et Lord, M.-L. (2017). Bilan et efficacité des pratiques auprès des enfants issus de la diversité ethnoculturelle en protection de la jeunesse. *Défi jeunesse*, vo. XXIII, no. 1, pp. 53-61.

Eid, P., Turenne, M. et Magloire, J. (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*. Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Hélie, S. et al. (2017) *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014): Rapport Final*. Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Korbin, J. E. (2002). Culture and child maltreatment: Cultural competence and beyond. *Child Abuse & Neglect*, 26(6-7), 637-644.

Institut du nouveau Monde (2019). *Portrait des obstacles et enjeux systémiques liés à l'offre de services aux parents immigrants de la région de Montréal. Compte-rendu synthèse de groupes de discussion*. Document inédit présenté à Isabelle Laurin et Suzanne De Blois, Équipe Parents immigrants, Service Périnatalité et petite enfance, DRSP de Montréal.

Laurin, I, DeBlois, S., Guay, D., Dufour, S., Lavergne, C. et Rufagari, M-C. (2019). *Espace Parents sur le rôle parental en contexte d'immigration : évaluation d'implantation de la collaboration entre les CLSC et les organismes en accueil et accompagnement des nouveaux arrivants*. Montréal, DRSP, CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Lavergne, C., Clément, M-E. Lessard, G., Hélie, S., Lévesque, S., Dumont, A. et Alvarez-Lizotte, P. (à paraître). Violence conjugale et problèmes parentaux de consommation ou de santé mentale : facteurs de vulnérabilité associés et expérience des familles. Dans Piché, G. et Boily, G. *Parentalité et problèmes de santé mentale*. Presses de l'Université du Québec.

Lavergne, C. Dufour, S., Vargas-Diaz et Saint-Jean, G. (accepté). Familles immigrantes recevant des services de protection de la jeunesse : une expérience au confluent de multiples vulnérabilités. Dans Boutanquoi, M. et Lacharité, C. (dir.). *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*.

Lavergne, C., Robichaud, M.-J. et Sarmiento, J. (en préparation). Disproportion des enfants racisés comparativement aux enfants issus du groupe majoritaire dans le système de protection de la jeunesse au Québec.

Lavergne, C., Dufour, S. et Couture, D. (2014). Disproportion des enfants issus des groupes racialisés dans le système de protection de la jeunesse à Montréal : point de vue d'intervenants sociaux sur les causes et les pistes de solution. *Alterstice*, 4(1), 17-30.

Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J. et Descôteaux, M.-È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131, 233-241.

Lavoie-Taylor, G. (2017). *Liens entre les représentations sociales des professionnels concernant les familles noires et leur décision de signaler un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse*. Mémoire. Université de Montréal.

Lessard, G., Lavergne, C., Lévesque, S., Clément, M.-E., Hélie, S. (2019). *Maternité et paternité en contexte de violence conjugale : problématiques associées et enjeux de concertation. Action concertée en VC, FQRSC*.

Lessard, G., Lavergne, C., Lévesque, S., Dumont, A. et Alvarez-Lizotte, P. (accepté). Mieux répondre aux besoins complexes des familles confrontées à la cooccurrence de violence conjugale et d'un problème de santé mentale ou de consommation. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*.

Martin, J. (2018). *Évaluation formative d'ateliers visant à soutenir les parents immigrants dans l'adaptation de leur rôle parental*. Mémoire. Université de Montréal.

Pullen Sansfaçon, A. (2013). La pratique anti-oppressive. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir.), *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques* (p. 353-373). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Richard, M., Dufour, S., Coppry, M, Lavergne, C. et Rufagari, M.-C. (2019). Les ateliers Espace Parents : Analyse de la genèse d'une intervention de soutien à l'adaptation du rôle parental en contexte d'immigration. *Intervention*, 148, 5-15.

Robichaud, M.-J. (2017). *L'évaluation en contexte interculturel : les processus de prise de décision des professionnelles des services de protection de la jeunesse*. Montréal, Université de Montréal, Thèse de doctorat en travail social.

Sarmiento, J. et Lavergne, C. (2017). Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants : portrait des usagers et de leur trajectoire de services, *Défi jeunesse*, 23(1), 8-19.

Sawrikar, P. (2016). *Working with ethnic minorities and across cultures in Western child protection systems*. London: Routledge.

Vatz-Laaroussi, M. et Messe Bessong, J.-M. (2008). Être parents en situation d'immigration : défis, enjeux et potentiels. Dans Parent (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (pp. 225-249). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

Annexe I

Analyses secondaires réalisées par Lavergne, Robichaud et Sarmiento
Données de l'Étude d'incidence québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse
de 2014

Tableau 1. Disparités en fonction de la population et des décisions en PJ au Québec en 2014

	Population 0 - 17 ans %	Enfants dont le signalement est retenu pour évaluation %	Enfants dont le signalement est corroboré %	Enfants dont la sécurité ou le développement est jugé compromis %	Enfants placés durant l'évaluation ou à l'orientation %
1 Non issus des MEC	78,6	79,8	79,8	81,3	82
2 Enfants noirs	6,5	9,8	9,9	9,6	11,5
3 Autres MEC	12,0	10,4	10,3	9	6,5
N	15 80 420	27 194	6 645	9 698	3 564

Tableau 2. Taux de disproportion en fonction de la population et des décisions en PJ au Québec en 2014

	Enfants dont le signalement est retenu pour évaluation	Enfants dont le signalement est corroboré	Enfants dont la sécurité ou le développement est jugé compromis	Enfants placés durant l'évaluation ou à l'orientation
1 Non issus des MEC	1,01	1,02	1,03	1,04
2 Enfants noirs	1,51	1,52	1,48	1,77
3 Autres MEC	0,87	0,86	0,75	0,54

Tableau 3. Disparités en fonction de la population et des décisions en PJ à Montréal en 2014

	Population 0 - 17 ans %	Enfants dont le signalement est retenu pour évaluation %	Enfants dont le signalement est corroboré %	Enfants dont la sécurité ou le développement est jugé compromis %	Enfants placés durant l'évaluation ou à l'orientation %
1 Non issus des MEC	54,3	39,5	40,9	46,9	49,5
2 Enfants noirs	14,5	29,6	29,1	27,6	30,1
3 Autres MEC	30,5	31,0	29,9	25,5	20,4
N	358 315	4 649	3 773	2 042	765

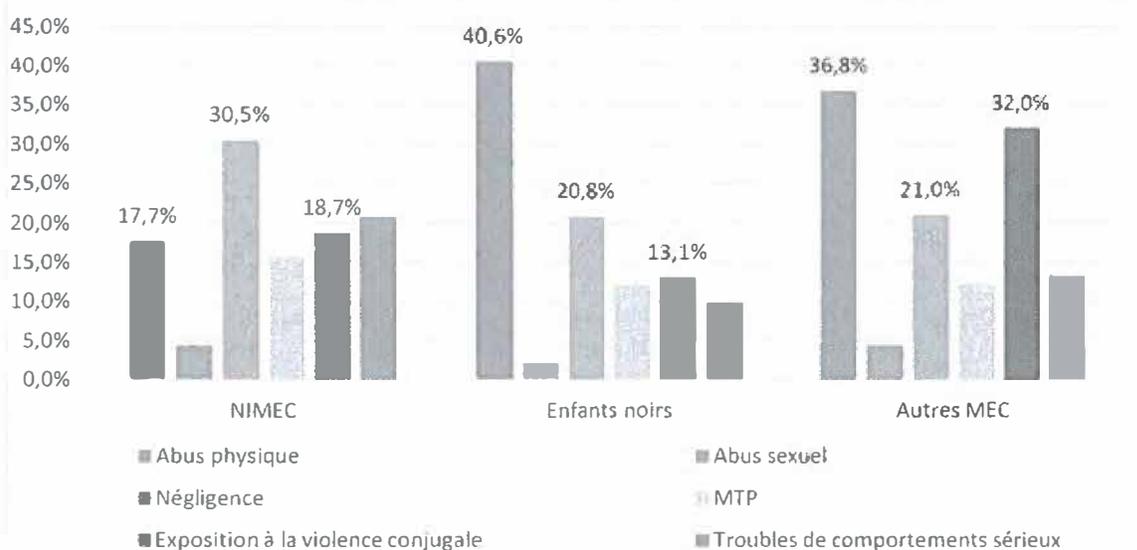
Tableau 4. Taux de disproportion en fonction de la population et des décisions en PJ à Montréal en 2014

	Enfants dont le signalement est retenu pour évaluation	Enfants dont le signalement est corroboré	Enfants dont la sécurité ou le développement est jugé compromis	Enfants placés durant l'évaluation ou à l'orientation
1 Non issus des MEC	0,73	0,75	0,86	0,91
2 Enfants noirs	2,04	2,01	1,90	2,08
3 Autres MEC	1,02	0,98	0,84	0,67

Tableau 5. Sources de signalement des enfants selon le groupe d'appartenance au Québec en 2014

	Non issus des MEC %	Enfants noirs %	Autres MEC %
1. Source citoyenne	24,2	6,7	9,8
2. Source professionnelle	75,8	93,3	90,2
2.1 Services de santé et services sociaux	34,4	29	27,5
2.2 Milieu scolaire (incluant services de garde)	27,3	47,5	38,4
2.3 Police	14,1	16,8	24,3

Figure 1. Motifs de protection selon le groupe d'appartenance au Québec en 2014



Annexe II

Données du Recensement du Canada de 2016

Tableau 6. Distribution de la population 0-17 ans selon le groupe d'appartenance à Montréal

	Non issus des MEC	NOIRS	Autres MEC	Total
% population 0 - 17 ans	54,3%	14,5%	30,5%	100%

Statistique Canada, produit spécial. Ne pas reproduire sans l'autorisation des chercheuses.

Analyses secondaires réalisées par Lavergne et Sarmiento

Données clientèle de la DPJ du CCSMTL

Tableau 7. Trajectoire de services des enfants signalés selon le groupe d'appartenance à la DPJ du CIUSSS CCSMTL en 2014-2015

	Non issus des MEC n= 4196	Noirs n= 1388	Autres MEC n= 1224	Tous n = 6808
<i>Taux rétention (enfants dont le signalement a été retenu pour évaluation)</i>	31,6%	68,2%	67,4%	45,5%
POIDS RELATIF sur total d'enfants dont le signalement est retenu	42,8%	30,6%	26,6%	100%
<i>Taux de corroboration (enfants dont signalement est jugé fondé sur le total de cas évalués)</i>	85,6%	82,6%	81%	83,4%
<i>Taux de compromission (enfants dont la sécurité ou le dév. est jugé compromis sur le total de cas corroborés)</i>	64,3%	50,3%	51,9%	56,9%
<i>Taux d'intervention terminale (fermeture après int. terminale à l'orientation sur le total de cas)</i>	12,7%	35,4%	31,7%	
<i>Taux d'enfants dont le signalement a été retenu quittant à l'étape É/O</i>	49,1%	70,9%	69,8%	63%
POIDS RELATIF sur le total d'enfants en application des mesures	55,9%	22,4%	21,7%	100%

